

**Sun's Horizon A.S.B.L**

Sport – Culture – Art
Formation – Stages - Clubs
Avenue Coghen 215, 1180 Bruxelles
Tél. : 02.374.04.52 – 0474.24.73.42
Fax : 02.223.57.83
Email : info@sunshorizons.be

ECOLE FONDAMENTALE**SERVITES DE MARIE**

Avenue d'Hougoumont, 5
1180 Bruxelles
Tél. 02 375 60 28

ETUDE SURVEILLÉE 2025-2026 : Trimestre 1 du 04/09 au 18/12/2025

Chers parents,

L'étude débute le jeudi 04 septembre 2025 et prendra fin le jeudi 26 juin 2026.

1. L'inscription à l'étude est annuelle.

La désinscription se fera en contactant Sun's Horizons 15 jours avant le début du trimestre suivant.

2. Le paiement de l'étude est trimestriel

Pour ce 1^{er} trimestre, vous ne recevrez pas de facture, nous vous demandons de payer le montant calculé en fonction du nombre de jours auxquels participe votre enfant.

Ensuite, vous recevrez une note de frais à chaque début de trimestre.

Le règlement de la participation pour le 1^{er} trimestre se fera au plus tard le 12 septembre 2025 par versement sur le compte de Sun's Horizons asbl n° **BE11 0682 5038 8248** avec en communication « SM, Etude, nom + prénom de l'enfant ». **Passée cette date, si le paiement n'est pas effectué, nous serons dans l'obligation de ne plus accepter votre enfant, et ainsi accorder la place à un autre élève.**

Le talon d'inscription ci-joint est à nous **faire parvenir au plus tard le 1^{er} septembre 2025**. Au-delà de cette date, nous n'accepterons plus d'inscription ; les places étant limitées.

Talon à remettre au professeur de votre enfant.

.....

TALON D'INSCRIPTION SM - ETUDE SURVEILLÉE 2025- 2026	
Participant	Parent ou tuteur
NOM	TEL.(Papa/Maman).....
PRENOM
Date de naissance	E-MAIL
CLASSE	

NOTE DE FRAIS Trimestre 1 (04 septembre au 18 décembre 2025)

Cochez-le(s) jour(s) pour le(s)quel(s) votre enfant participera à l'étude et faites-en la totalité.

Jour :	Lu	Ma	Je
Nombre de séances :	13 <input type="checkbox"/>	12 <input type="checkbox"/>	14 <input type="checkbox"/>

Total : (..... x 4 €) =..... €

Signature des parents

REGLEMENT ETUDE

- ✓ L'étude se déroule de 15h30 à 16h30 précises.
Le rassemblement se fait au pied des escaliers extérieurs.

Après 16h45, les parents devront s'acquitter des frais de garderie de l'école.

- ✓ Les enfants qui ont fini leur travail avant 16h30, **doivent s'occuper en silence.**
Prévoir, pour se faire, livres, dessins...
- ✓ Une inscription à l'étude rend l'étude obligatoire.
- ✓ Aucune déduction personnelle ne sera possible telles que absences occasionnelles ou autres.
- ✓ Les études occasionnelles ne sont pas possibles.
- ✓ Un engagement de paiement découle de l'inscription à l'étude même si, pour une raison ou une autre, l'enfant ne devrait plus y participer.
- ✓ Les enfants inscrits à l'étude doivent prévoir le matériel adéquat pour leur travail.
- ✓ Les responsables de l'étude ne peuvent pas ouvrir une classe à un enfant qui y aurait oublié un devoir.
- ✓ Un enfant qui perturbe l'étude s'en verra renvoyé temporairement ou définitivement.
- ✓ Une attestation fiscale vous sera délivrée sur **demande** en fin d'année.